



Disposition de fin de vie

Document Humain

Mes volontés juridiquement
obligatoires pour ma vie, mes
périodes de souffrance, mes
derniers moments et ma mort



Schweizerische Herzstiftung
Fondation Suisse de Cardiologie
Fondazione Svizzera di Cardiologia

Active contre les maladies cardiaques et l'attaque cérébrale



IALOG ETHIK

Institut interdisciplinaire
d'éthique en santé publique



Au sein de DIALOG ETHIK, des spécialistes de différentes branches s'engagent pour le respect des volontés du patient et pour la liberté de conscience dans le domaine de la santé publique. Le DocumentHumain est un instrument de décision qui contribue d'une part à assurer le bien-être des patients et d'autre part à décharger les proches et le personnel soignant.



En Suisse, les maladies cardio-vasculaires représentent la principale cause de décès. LA FONDATION SUISSE DE CARDIOLOGIE s'investit pour que la souffrance puisse être atténuée et évitée. En plus de la recherche, de l'information et de la prévention, ainsi que des conseils et des soins aux personnes concernées, il faut inclure le droit à une mort humaine. La Fondation Suisse de Cardiologie publie conjointement avec Dialog Ethik le DocumentHumain complété par un paragraphe spécifique à la réanimation.



Pour Dialog Ethik la collaboration avec L'ASSOCIATION SUISSE DES ÂNÉS ET RENTIERS est très importante. En effet, les personnes d'un certain âge posent souvent des questions éthiques qui sont également d'un grand intérêt pour les personnes plus jeunes. Le fait de se préoccuper des questions par rapports à sa propre mort en fait partie et le DocumentHumain aimerait vous inviter à le faire.

Données personnelles et identité	2
Destinataires	3
Les personnes qui comptent le plus pour moi	
Médecins et personnel soignant	
Le rôle de Dialog Ethik	
Personnes non-désirées	
Disposition de fin de vie	5
Atténuation de la douleur et administration de sédatifs	
Mesures de prolongation de la vie	
Paragraphe spécialement destiné aux sujets cardiaques et/ou âgés	
Nutrition artificielle	
Soins continus: Admission aux soins intensifs	
Lorsque mon décès devient inéluctable	
Lieu du décès	
Accompagnement religieux	
Disposition concernant mon corps	11
Don d'organes	
Autopsie	
Recherche médicale	
Consultation de mon dossier médical après ma mort	12
Actes religieux	13
Mes volontés après mon décès	14
Nature des funérailles	
Tombeau	
Fête funéraire	
Autres volontés	
Ce qui est en outre important à mes yeux	15
Documents importants et lieux d'archivage	16
Actualisation du DocumentHumain	17

Données personnelles et identité

Je prends les dispositions suivantes en pleine possession de mes facultés mentales, de mes facultés de discernement et après mûre réflexion. Elles s'appliqueront lorsque je ne serai plus en mesure de faire connaître mes volontés.

Pour remplir le formulaire:

> Mettre une croix dans la case choisie ☐

> Ecrire à la main et en caractère d'imprimerie.

Prénom/Nom

Rue

Code postal/Lieu

Téléphone

Téléfax

E-Mail

Date de naissance

Commune d'origine

Religion/Confession

Les personnes qui comptent le plus pour moi

S’il m’arrive de tomber gravement malade ou d’être victime d’un accident et que ma mort soit proche, je souhaite que les personnes suivantes (je mentionne notamment mes parents proches) soient prévenues le plus tôt possible et dans l’ordre indiqué. Si j’ai pris un engagement particulier vis-à-vis de quelqu’un (mandat/pouvoir), je le mentionne ici tout spécialement.

Je décharge les médecins et le personnel soignant de leur obligation de respect du secret professionnel envers les personnes mentionnées ci-dessous. Si je ne suis plus en mesure de le faire moi-même, j’autorise les personnes mentionnées à prendre à ma place les décisions convenues.

L’équipe soignante doit informer mes proches de mon état réel et discuter avec eux des possibilités de traitement me concernant. Si mes proches ne sont pas d’accord sur la décision à prendre à mon sujet, c’est l’avis de la première personne citée ci-dessous qui sera pris en compte:

Première personne de référence

Prénom/Nom

Adresse

Téléphone/Téléfax/E-Mail

Arrangements éventuels

Deuxième personne de référence

Prénom/Nom

Adresse

Téléphone/Téléfax/E-Mail

Arrangements éventuels

Autres personnes:

☐ pas de personne de référence

Médecins et personnel soignant

La disposition de fin de vie contient mes volontés juridiquement obligatoires à l'attention des médecins et du personnel soignant.

Les progrès médicaux permet aujourd'hui à de nombreuses personnes de vivre plus longtemps et avec une meilleure qualité de vie qu'auparavant. Pourtant, les nouvelles possibilités médicales en matière de traitement peuvent également engendrer des situations problématiques.

En tant que personne autonome et capable de discernement, j'ai le droit de renoncer aux mesures médicales ou aux soins qui ne me semblent pas souhaitables. De même, je peux également réclamer ces mesures à condition qu'elles soient conformes aux règles des pratiques médicales ou de l'administration de soins. C'est pourquoi j'exige que l'on respecte mes volontés. Je souhaite que les médecins soutiennent mes personnes de référence en mettant en oeuvre les décisions prises dans ces Dispositions de fin de vie. Les médecins sont priés d'intégrer mes personnes de référence dans la prise de décisions au cas où les Dispositions de fin de vie devraient être interprété par rapport à la situation donnée.

Le rôle de Dialog Ethik

Si les médecins traitants ou le personnel soignant ne peuvent pas ou ne veulent pas suivre les volontés que j'ai exprimées dans la disposition de fin de vie ci-après, j'exige qu'ils prennent contact avec la personne chargée de ces problèmes au sein de Dialog Ethik, **numéro de Hotline 0848 86 85 85**.

Je décharge les médecins ou le personnel soignant de leur devoir de secret professionnel à son encontre.

Personnes non-désirées

Je désire que les personnes suivantes ne soient pas autorisées à me rendre visite et qu'elles ne puissent pas avoir une quelconque influence à mon sujet:

Nom / Prénom

Adresse

Remarques

Les instructions données dans la présente disposition de fin de vie s'applique notamment dans les situations suivantes:

- les fonctions vitales élémentaires sont tellement touchées par la maladie ou par un accident, que la vie ne peut être maintenue que par l'intervention continue de soins médicaux intensifs, et en particulier par une ventilation artificielle. La probabilité selon laquelle ces mesures pourraient un jour ne plus être nécessaires est très faible.
- Le cerveau a été tellement touché qu'il est très probable que toute possibilité de communication avec mes semblables, même non verbale, soit à jamais impossible.

Ces instructions s'appliquent en plus dans les situations suivantes:

S'il arrive que je me trouve dans l'une ou plusieurs situations ci-dessus, j'exige de l'équipe soignante le comportement suivant:

Atténuation de la douleur et administration de sédatifs

En cas de douleur, de souffrance respiratoire et d'agitation

☐ Variante A

Les médicaments contre la douleur et les tranquillisants sont fortement dosés. Je veux avant tout éviter la douleur et les souffrances. Je suis conscient du fait qu'il peut s'ensuivre une réduction de ma durée de vie et/ou que cela peut porter atteinte à mon état de conscience.

☐ Variante B

Je veux absolument profiter, même si elle est minime, de toute possibilité d'avoir pour un temps, la conscience claire. Les médicaments contre la douleur et les tranquillisants ne seront donc utilisés que pour rendre mon état supportable.

Instructions
particulières

Mesures de prolongation de la vie

☐ Variante A

L'équipe soignante renonce à toute mesure diagnostique et thérapeutique visant à la prolongation de la vie. Les mesures devenues inutiles, telles que la ventilation artificielle, les médicaments d'assistance au système cardio-vasculaire, les antibiotiques ou les procédés de substitution rénale, seront interrompues ou pas du tout employées.

☐ Variante B

L'équipe soignante doit mettre en oeuvre toutes les mesures médicales appropriées tant qu'une possibilité d'amélioration de mon état de santé existe dans un avenir proche. En font partie la réanimation médicamenteuse et/ou électrique et/ou mécanique.

Instructions
particulières

Paragraphe spécialement destiné aux sujets cardiaques et/ou âgés

Chez les sujets cardiaques ainsi que chez les sujets âgés, le risque de mort subite par arrêt cardiaque est accru. C'est pourquoi il est important que les personnes cardiaques ou âgées se préoccupent de savoir si elles souhaitent ou non être réanimées dans une telle situation.

La réanimation est l'ensemble des mesures d'urgence prises immédiatement après un arrêt cardio-vasculaire et/ou respiratoire avec perte de conscience. L'objectif de la réanimation est de rétablir le plus rapidement possible les fonctions circulatoires et respiratoires vitales pour permettre aux organes importants (surtout le cerveau, le cœur et les reins) d'être à nouveau suffisamment approvisionnés en oxygène.

Plus l'état général est mauvais et/ou plus une personne est âgée, plus les chances d'une réanimation réussie sont faibles. Même après une réanimation réussie, l'étendue des séquelles physiques et psychiques permanentes (en particulier les lésions cérébrales liées à un manque d'oxygénation) augmente avec l'âge et le mauvais état de santé général du patient.

La réanimation (cardiopulmonaire) comprend des mesures telles que massage cardiaque, défibrillation, intubation, respiration artificielle, ainsi que l'administration de médicaments destinés à favoriser la circulation. Si la réanimation échoue ou si elle n'est pas entreprise, le décès du patient en est la conséquence inévitable.

En cas d'arrêt cardiaque subit et/ou d'arrêt respiratoire avec perte de conscience,

Je souhaite être réanimé(e) ☐

Je ne souhaite pas être réanimé(e) ☐

Instructions
particulières

Nutrition artificielle

Le droit à l'alimentation est un droit de l'homme. Malgré ce fait, chaque être humain capable de discernement a le droit de ne plus manger ou boire. Chez des personnes qui ne sont plus capables de discernement, leur volonté supposée qui est notée dans les Dispositions de fin de vie fait foi et doit être respectée par les médecins traitants.

Parmi les méthodes de nutrition artificielle on différencie entre la nutrition par une sonde gastrique (la nutrition entérale) et la nutrition avec une infusion qui ne passe pas par le tractus gastro-intestinal (la nutrition parentérale).

Les personnes en fin de vie ont souvent de moins en moins envie de boire ou de manger. C'est un phénomène naturel par lequel les fonctions corporelles deviennent plus lentes pour finalement s'arrêter complètement. En cas de nutrition artificielle, la vie, mais aussi la souffrance, sont prolongées artificiellement. Le rejet de nourriture et de boisson n'est pas ressenti comme étant inconfortable par le patient dans cette dernière phase de la vie, dans la mesure où il ressent également moins la douleur.

☐ Variante A

Je refuse la nutrition entérale ainsi que la nutrition parentérale, même si mon décès surviendra alors plus tôt pour cette raison. Je souhaite que les soins se limitent dans cette situation aux soins de la bouche ainsi que les soins de la peau et des muqueuses.

☐ Variante B

J'aimerais profiter de la nutrition entérale ou de la nutrition parentérale selon la situation – aussi longtemps que le processus de fin de vie ne soit pas inutilement alourdi.

☐ Variante C

Je laisse la décision sur la nécessité et la manière de la nutrition artificielle à mon médecin traitant selon la phase de ma maladie et la situation actuelle.

Instructions
particulières

Soins continus: Admission aux soins intensifs

Si je suis atteint(e) d'une maladie incurable et/ou d'une grande faiblesse due à l'âge avancé, si je suis grabataire et/ou inconscient(e), je ne désire plus être transporté(e) dans un hôpital de soins intensifs, mais dans un service de soins palliatifs.

☐ Oui

☐ Non

Instructions
particulières

Lorsque mon décès devient inéluctable

Dans cette situation, je ne souhaite que des soins palliatifs, c'est-à-dire soulagement de la souffrance physique, psychique, sociale et spirituelle.

☐ Oui

☐ Non

Instructions
particulières

Lieu du décès

Si possible, je souhaite pouvoir mourir chez moi ou chez des personnes qui me sont chères.

☐ Oui ☐ Non

Je préfère pouvoir mourir dans une institution prévue à cet effet.

Ma préférence: ☐ Hôpital ☐ Foyer ☐ Hospice

Accompagnement religieux

☐ Je souhaite l'accompagnement de mon conseiller spirituel habituel:

Prénom/Nom _____

Adresse _____

Téléphone/Téléfax/E-Mail _____

☐ Il peut s'agir également d'un autre conseiller spirituel.

☐ Je ne souhaite pas d'accompagnement religieux au moment de mon décès et notamment pas la visite d'un conseiller spirituel.

Remerciement

Je remercie du fond du cœur les médecins et le personnel soignant qui respectent mes volontés.
Je suis conscient (e) du fait qu'il peut en résulter des situations très difficiles et pesantes.

Disposition concernant mon corps

Don d'organes

- ☐ Je ne souhaite pas faire l'objet d'un prélèvement d'organes
 - ☐ Mes organes peuvent être prélevés sans limitation après ma mort cérébrale
 - ☐ Mes organes peuvent être prélevés après ma mort cérébrale à l'exception de:
-

Autopsie¹

Je souhaite, pour établir les causes de mon décès:

- ☐ aucune autopsie
- ☐ une autopsie, uniquement dans le cas d'une mort inattendue, mais pas exceptionnelle
- ☐ une autopsie dans tous les cas
- ☐ après ma mort, j'accepte que l'on procède à une autopsie à des fins de recherche

Pour une autopsie réalisée à des fins d'enseignement de la médecine et de recherche médicale,

- ☐ Je suis d'accord
- ☐ Je ne suis pas d'accord

Recherche médicale

Après ma mort,

- ☐ Je lègue mon corps à la médecine sans aucune restriction
- ☐ Je lègue mon corps à la médecine uniquement pour des recherches médicales en rapport avec ma maladie
- ☐ Je ne lègue pas mon corps à la médecine

¹ Une autopsie est une ouverture du corps pour établir la cause du décès. En cas de mort exceptionnelle une autopsie est obligatoirement faite pour des raisons juridiques, même si je n'en désire pas.

Consultation de mon dossier médical après ma mort

Les personnes suivantes sont autorisées à consulter mon dossier médical après ma mort:

☐ Je refuse à quiconque l'accès à mon dossier médical – sauf pour des raisons juridiques – même aux résultats de l'autopsie.

☐ Accès uniquement aux résultats de l'autopsie (si existant):

Prénom/Nom

Adresse

Prénom/Nom

Adresse

☐ Accès illimité:

Prénom/Nom

Adresse

Prénom/Nom

Adresse

Mon dossier médical

☐ Peut (sous réserve des dispositions relatives à la protection des données)

☐ Ne peut pas

être utilisé à des fins de recherche médicale.

- ☐ Il est très important pour moi de pouvoir bénéficier à temps des actes et rituels prévus par ma religion/confession.

Il s'agit notamment de:

Mes souhaits après mon décès

Nature des funérailles

Je souhaite

- ☐ Une crémation ☐ Un enterrement

Tombeau

Je souhaite

- ☐ Une tombe conventionnelle ☐ Une fosse commune
☐ Être enterré(e) à l'endroit suivant:

- ☐ Pas de tombe
☐ Une autre forme de funérailles:

Fête funéraire

- ☐ Je ne souhaite pas de fête funéraire
☐ Je souhaite l'organisation suivante:

Autres souhaits

Ce qui est en outre important à mes yeux

Documents importants et lieux d'archivage

Document	Lieu d'archivage
☐ Mandat de prévoyance	
☐ Testament	
☐ Avis de décès	
☐ Liste des personnes à qui envoyer mon avis de décès	
☐ Liste des journaux dans lesquels faire paraître mon avis de décès	
☐ Assurances	
☐ Comptes bancaires/postaux (procuration)	
☐ Affaires professionnelles	
☐ Bailleur	
☐ Employeur	
☐ Autres	

Lieu/Date	Signature

Le présent document n'est pas un testament au sens successoral du terme!

Actualisation du DocumentHumain

Du moment que vous avez fait enregistrer le DocumentHumain chez Dialog Ethik, vous recevez périodiquement une invitation de la part de Dialog Ethik à actualiser votre disposition de fin de vie.

Pour que votre DocumentHumain reste juridiquement contraignant, il est important que vous l'actualisez périodiquement. Au cas où vous n'avez pas fait enregistrer votre Document Humain chez Dialog Ethik, nous vous conseillons de le dater et de le signer régulièrement (par exemple tous les deux ans).

Lieu / Date

Signature

Lieu / Date

Signature

Lieu / Date

Signature

Lieu / Date

Signature

Lieu / Date

Signature

Lieu / Date

Signature

Lieu / Date

Signature

Lieu / Date

Signature

Lieu / Date

Signature

Vision de Dialog Ethik

En santé publique, sans exception, loyauté et respect de la personne humaine – dans la vie, la souffrance et la mort.



Schweizerische Herzstiftung
Fondation Suisse de Cardiologie
Fondazione Svizzera di Cardiologia

Active contre les maladies cardiaques et l'attaque cérébrale



DIALOG ETHIK

Institut interdisciplinaire
d'éthique en santé publique

FONDATION SUISSE DE CARDIOLOGIE

Schwarztorstrasse 18, Case postale 368

CH-3000 Berne 14

Téléphone +41 (0)31 388 80 80

Fax +41 (0)31 388 80 88

E-Mail: info@swissheart.ch

Internet: www.swissheart.ch

Compte postal pour les dons: CCP 10-65-0

DIALOG ETHIK

Schaffhauserstrasse 418

CH-8050 Zurich

Téléphone +41 (0)44 252 42 01

Fax +41 (0)44 252 42 13

E-Mail: info@dialog-ethik.ch

Internet: www.dialog-ethik.ch

Donations: CP 87-318853-6

Registration du DocumentHumain

Voulez-vous faire enregistrer votre DocumentHumain?

Avantages d'un enregistrement de votre DocumentHumain:

- **Accessible 24 heures sur 24 via une Hotline, c'est-à-dire rapidement disponible en cas d'urgence**
- **Rappel d'actualisation de vos Dispositions tous les deux ans**
- **Contrôle des contenus par un spécialiste pour éviter des malentendus**

Chez „Dialog Ethik“, vous avez la possibilité de faire enregistrer le DocumentHumain que vous venez de remplir selon les exigences de la protection des données personnelles. L'enregistrement offre l'avantage que vos dispositions de fin de vie sont **disponibles 24 heures sur 24** via une hotline. Vous recevrez une carte en format de carte de crédit, sur laquelle **le numéro de la Hotline** est inscrit ainsi qu'une indication que vous êtes en possession de dispositions de fin de vie. Vous êtes ainsi sûr que les dispositions de fin de vie seront accessibles dans les situations où vous en aurez besoin.

Dialog Ethik est une organisation à but non-lucratif. L'enregistrement et le maintien de la Hotline engendre néanmoins des frais administratifs. Pour cette raison nous demandons une contribution unique de CHF 120.00.

Un critère majeur pour la qualité des dispositions de fin de vie est leurs **actualités**. Ceci est crucial pour que le corps médical les prenne en compte. Pour cette raison, si vous avez enregistré votre DocumentHumain chez nous, nous vous demanderons tous les deux ans si vous voulez actualiser votre DocumentHumain. Avec l'actualisation vous confirmez que vos volontés inscrites dans le DocumentHumain sont toujours actuelles et donc valides – un critère central pour la qualité et le caractère juridiquement contraignant des dispositions de fin de vie. Pour l'actualisation du DocumentHumain nous demandons tous les deux ans le montant de CHF 30.00. Si vous décidez de ne pas actualiser votre DocumentHumain, vos dispositions de fin de vie restent évidemment dans notre banque de donnée et continuerons à être à disposition à tout moment via la Hotline.

Un autre avantage dont vous profitez si vous enregistrez votre DocumentHumain est qu'un spécialiste vérifie le contenu de vos Dispositions de fin de vie afin d'éviter des contradictions. En cas de doutes, nous prenons contact avec vous pour clarifier la formulation du vœux.

Pour faire enregistrer vos Dispositions de fin de vie, envoyez-nous votre DocumentHumain rempli à:

DIALOG ETHIK
Schaffhauserstrasse 418
CH-8050 Zürich